

FICHE MÉTIER-CONCOURS

AGENT DE CONSTATATION DES DOUANES

Les missions :

L'agent de constatation des douanes exerce ses fonctions dans l'une des deux branches d'activité de la douane :

- **dans la branche « contrôle des opérations commerciales et de l'administration générale »**, il travaille le plus souvent en équipe et au contact du public : suivi et contrôle des opérations du commerce international, travail sur documents en entreprise dans le secteur des contributions indirectes (tabac et alcools, métaux précieux, produits pétroliers), perception de taxes sectorielles (sur les poids lourds, les navires de plaisance, etc.) ;
- **dans la branche « surveillance »**, il est tenu au port de l'uniforme et d'une arme de service et travaille au contact du public, pour des missions de lutte contre la fraude (trafics de contrefaçons, de stupéfiants, d'espèces animales ou végétales protégées, de marchandises prohibées ou fortement taxées, etc.).

La carrière :

Vous pourrez accéder, par concours ou par promotion interne, aux emplois de contrôleur des douanes, puis d'inspecteur.

Au 1^{er} janvier 2016, la rémunération mensuelle brute (primes comprises), en sortie d'école, d'un agent des douanes branche commerciale est de 2117 € et pour la branche surveillance 2242 €.

Diplôme requis :

**Diplôme du brevet des collèges ou diplôme de niveau équivalent.
Concours de catégorie C.**

Vois sur le site : <http://douane.gouv.fr> les autres conditions spécifiques requises pour s'inscrire au concours

Le concours externe :

Le concours de recrutement des agents des douanes est organisé en commun avec la Direction générale des finances publiques (DGFIP).

Pré-admissibilité :

QCM en français, mathématiques, culture générale et raisonnements logiques. *Durée : 1 heure 30 - coefficient 1.*

Admissibilité (épreuve écrite) :

Résolution de cas pratiques permettant de vérifier l'aptitude du candidat à présenter les éléments d'un dossier et pouvant comporter la réponse à des questions sur ce dossier, la rédaction d'un document, la mise au point d'un tableau de chiffres. *Durée : 3 heures - coefficient 2*

Admission (épreuve orale) :

Entretien avec le jury permettant d'apprécier les motivations et l'aptitude du candidat à exercer les fonctions postulées au sein des ministères économiques et financiers. *Durée : 20 minutes - coefficient 2*

Si vous avez optez pour la branche « surveillance », s'ajoutera une **épreuve obligatoire d'exercices physiques**. *Coefficient 1.*

Renseignements :

<http://douane.gouv.fr>

www.economie.gouv.fr/Recrutement